

Besoin d'un renseignement ?

Communiquez avec la responsable de service de garde par **téléphone** au **450-773-8401 poste 3651** ou encore par **courriel** à l'adresse :
joanie.laverdiere@cssh.qc.ca



Visitez notre page **Facebook Des Moissons** pour rester à l'affût des nouveautés, des activités et des événements de l'école et du service de garde. Vous pourrez également voir des photos et des vidéos de vos enfants en pleine action !

1760, Rue Sainte-Catherine, St-Théodore-d'Acton
J0H 1Z0

450-546-2263 # 2 (service de garde)

450-773-8401 #3651

(Joanie Laverdière Responsable du service de garde)

Service de garde La Moisson d'Or



Livret d'information générale
2020-2021

Informations générales

Le service de garde est offert à tous les élèves qui fréquentent l'école Des Moissons. Il est disponible le **matin, le midi, l'après-midi ainsi que les journées pédagogiques**. Un enfant peut fréquenter le service de garde de façon **sporadique**, soit occasionnelle, ou de façon **régulière**, soit plusieurs jours par semaine (minimum de 3 jours par semaines, 2 périodes par jour).

Le service de garde offre des activités enrichissantes et variées en fonction des intérêts des enfants et du projet éducatif de l'école. Il permet aux élèves de socialiser après l'école dans un environnement respectueux, sécuritaire et agréable.



Inscriptions

Pour inscrire votre enfant au service de garde, vous devez compléter une **fiche d'inscription**. C'est ce document, signé par le parent et la responsable de service de garde, qui confirmera l'inscription de votre enfant. On y retrouve tous les **renseignements importants** pour prendre soin de votre enfant adéquatement et prendre contact avec vous en cas d'urgence.

Dès qu'un **changement** survient (changement d'adresse, de téléphone, etc.) vous devez aviser une éducatrice ou la responsable du service de garde afin que nous puissions faire les modifications.

**** ATTENTION !** Si la fiche d'inscription n'est pas complète, votre inscription ne sera pas valide. ******

La **période d'inscription** est en avril et mai pour l'année suivante et au mois d'août pour l'année en cours. Il est possible de faire une **modification de la réservation** à tout instant en communiquant avec la responsable de service de garde au 450-773-8401 poste 6068.

Effets personnels et matériel électronique

En tout temps, les jouets personnels et le matériel électronique sont interdits au service de garde. Tous les appareils électroniques seront confisqués pour vérification sans préavis. Si une activité spéciale a lieu, vous serez informé par un mémo courriel et par le biais de notre page Facebook.



Santé et bien-être

Les parents sont tenus de garder leur enfant à la maison s'il présente des **symptômes de maladie** (fièvre, vomissement, etc.). Tout enfant présentant l'un de ces symptômes sera retourné à la maison. Il peut être intéressant de garder également les frères et sœurs puisque ceux-ci ont fort probablement été en contact avec les microbes.

Médicaments

Seuls les médicaments prescrits peuvent être administrés à l'école. Le médicament liquide doit être apporté dans son contenant d'origine et accompagné de sa prescription. Les comprimés doivent être placés dans une dosette selon les journées et les heures de prises (ce service est offert en pharmacie gratuitement). Un **formulaire** doit être obligatoirement complété. Aucun enfant n'est autorisé à prendre sa médication lui-même. En cas de garde-partagée, l'élève devra remettre sa médication à l'enseignant ou l'éducatrice qui lui remettra à son départ pour la maison.



Mode de vie

Lorsqu'un élève a un comportement inadéquat, l'éducatrice a le devoir d'intervenir.

Lorsque c'est la **première fois ou que le comportement est jugé mineur**, un avertissement sera donné à l'élève et une fiche de comportement sera placée dans le mode de vie de l'élève à la date du jour. Vous devez le signer, comme preuve de prise de connaissance.

Lorsque le **comportement est plus important**, le service de garde prendra contact avec vous pour vous informer de la situation.

En cas de **comportement inadéquat jugé majeur**, l'élève devra rencontrer la direction afin d'expliquer son geste et les parents seront automatiquement contactés. En fonction du geste, le service de garde se réserve le droit de suspendre le service.

Des conséquences logiques et en lien avec le geste posé sont appliquées à l'école, il n'est donc pas nécessaire de redonner une conséquence à la maison. Il peut par contre être intéressant d'avoir une discussion avec votre enfant afin de mieux comprendre son geste et lui faire part de vos valeurs.

Si la situation se répète malgré les conséquences et les avertissements, une rencontre sera organisée avec l'élève, les parents, la direction et la responsable du service de garde afin de mettre en place des mesures d'aide pour l'élève. Le bien-être de votre enfant est notre priorité.

Heures d'ouverture

Jours de classe:

Le service de garde est à votre disposition dès 6h30 tous les matins.

Le midi pour toute la période de diner

Dès la fin des classes, soit 15h05 à 17h30.

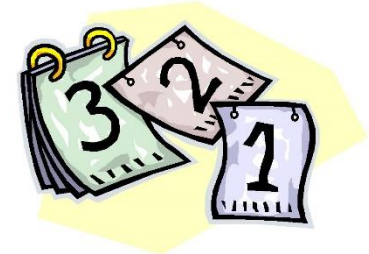
Les retardataires seront facturés 1,00\$/minute. Le temps est calculé jusqu'à l'heure de sortie de l'école.

Journées pédagogiques:

Le service de garde est offert sans interruption de 6h30 à 17h30. Les frais de retard sont également applicables.

Les journées de fermetures du service de garde sont les suivantes:

- les jours fériés
- les vacances des Fêtes
- les jours de tempêtes
- la semaine de relâche.
- La période estivale.



Fréquentation :

Vous devez compléter la section « fréquentation » sur la fiche d'inscription. Si un **changement occasionnel** survient, vous devez prévenir le personnel de l'école avant 14h00 la journée même en téléphonant au 450-546-2263 #1. La secrétaire va faire le suivi auprès des personnes concernées afin de les aviser.

Pour un changement définitif ou prolongé, vous devez communiquer avec la technicienne dès que possible afin de compléter le formulaire de changement de statut.

Paielements

Voici les différentes méthodes de paiement possible :

- **Argent comptant**; il est préférable de vous déplacer à l'école pour remettre l'argent en main propre. Vous pouvez également remettre l'argent à votre enfant, dans une enveloppe scellée et bien identifiée, pour qu'il la donne à son enseignant ou la dépose dans la boîte à paiement.
- **Chèque** : Faire le chèque à l'ordre de "CSSH SDG". Vous pouvez émettre un seul chèque par famille, du montant total, au nom du plus jeune enfant.
- **Chèque postdaté** : Il est possible de faire un ou plusieurs chèques postdatés.
- **Paiement internet** : Vous pouvez payer par internet les frais du service de garde en faisant un seul paiement sur le compte de votre enfant le plus jeune fréquentant l'école. Pour la procédure complète, communiquez avec la responsable du service de garde.
- **Paiement entier** : Il est possible de calculer les paiements pour l'année entière afin de faire 1 ou 2 versements.

Les paiements s'appliquent automatiquement aux frais les plus vieux en premier. Tous les paiements doivent être déposés dans la boîte de paiement ou remis à la responsable du service de garde.

Le service de garde n'est pas responsable des enveloppes perdues ou volées.

Relevés fiscaux

Les relevés fiscaux seront émis uniquement au nom du payeur (le numéro d'assurance social est requis), comme l'exige les deux paliers du gouvernement. Il n'est pas possible de remettre les reçus à une autre personne que le payeur. Cependant, il est possible d'utiliser les reçus émis au nom du conjoint, à condition que cette personne veuille bien vous les transmettre. **La période de remise est la fin du mois de février sur Mozaïk Portail. Le parent payeur doit avoir accès à Mozaïk Portail.**

Journée pédagogique

Plusieurs activités sont offertes lors des journées pédagogiques telles que des **sorties en autobus, des visites à l'école et des ateliers ou thématiques organisés par le personnel éducateur**. Afin que votre enfant y participe, vous devez répondre au formulaire forms qui vous sera envoyé par courriel.

Celui-ci, vous est envoyé 2 à 3 semaines avant la date de la journée pédagogique.

Les frais varient selon les activités offertes. Le frais de garde de 8,50\$ par enfant est toujours payable. Il est possible qu'une contribution supplémentaire vous soit demandée pour couvrir les coûts de matériel, de sorties, etc. Le montant sera ajouté sur votre prochaine facturation.

Notre priorité est le bien-être de votre enfant. Si votre enfant refuse de participer aux activités, le service de garde se réserve le droit de contacter les parents.

Dès que votre enfant est inscrit, vous serez facturés, qu'il soit présent ou non, même pour cause de maladie.



Sécurité

Voici quelques informations importantes à respecter :

- TOUJOURS aviser une éducatrice lorsque vous quittez avec votre enfant, et ce même si vous croyez qu'elle vous a vu.
- À moins d'un avis écrit de votre part, votre enfant ne peut pas quitter le service de garde seul ou avec une autre famille.
- Avant de déposer votre enfant, assurez-vous que le service de garde est ouvert.
- Toutes les personnes autorisées sur la fiche d'inscription peuvent venir chercher votre enfant à tout moment sans avis de votre part.
- Si une personne se présente pour venir chercher votre enfant et que son nom n'est pas inscrit sur la fiche d'inscription, nous devons avoir un avis écrit de votre part.
- Il est possible qu'une pièce d'identité soit demandée par le personnel éducateur afin de valider l'identité de la personne qui vient chercher votre enfant.
- À moins d'un avis écrit, une personne de 18 ans et plus doit se présenter au service de garde pour récupérer vos enfants. Vous ne pouvez pas rester dans la voiture et envoyer les frères et sœurs chercher les enfants.
- Vos enfants ne peuvent pas être présents sur la cour d'école sur les heures de service de garde s'ils ne sont pas inscrits.



Facturation

Vous devez transmettre **une adresse de courriel valide** au moment de l'inscription de votre enfant puisque toutes les facturations seront envoyées par courriel. Il est de votre responsabilité d'informer la responsable de service de garde le plus rapidement possible si vous ne recevez pas les états de compte où vous constatez une erreur.

Cette méthode permet d'avoir accès plus rapidement à l'information et évite d'égarer les documents. La facturation vous sera envoyée toutes les deux semaines et vous aurez deux semaines pour faire le paiement.



Retard ou omission de paiement

Dans le cas d'un retard de paiement ou d'une omission de paiement, un appel téléphonique de rappel et un avis vous seront envoyés. Dans le cas où les **7 jours** suivants nous n'avons **pas de retour** de votre part, votre dossier sera acheminé à la commission scolaire. Un avis vous sera envoyé par la CSSH et votre dossier sera envoyé dans une **agence de recouvrement**. Au même moment, le **service de garde sera suspendu** pour vos enfants jusqu'au **paiement complet** du solde.

Si vous changez d'école ou déménagez, le dossier est également transféré.

Votre compte doit être remis à **0.00\$** avant le début de la nouvelle année afin que votre inscription au service de garde soit valide.

Si vous n'êtes pas en mesure de faire le paiement de la facturation, vous devez communiquer avec la responsable du service de garde le plus rapidement possible afin de conclure une entente de paiement.

Statuts et tarifs

Lors de l'inscription de votre enfant au service de garde, deux options s'offrent à vous; la fréquentation régulière et la fréquentation sporadique. Voici les différences entre les deux fréquentations ainsi que les tarifs.

L'élève régulier :

Fréquente le service de garde toutes les semaines, un minimum de deux périodes par jour, 3 jours par semaine parmi les choix suivants. Si la fréquentation est moindre, vous serez facturés un minimum de 3 jours par semaine selon votre réservation initiale.

- **Matin et midi :** Idéal pour les élèves en autobus. Arrivée possible sur la cour d'école dès 7h30 et période de diner complète. 1,50\$/ jour.
- **Matin (lève-tôt) et midi :** Arrivée possible dès l'ouverture du service de garde (6h30) et période de diner. 5,20\$/jour.
- **En tout-temps :** Toutes les périodes offertes par le service de garde, arrivée possible dès l'ouverture (6h30), période de diner et fin de journée disponible jusqu'à la fermeture du service de garde (17h30) 8,50\$/ jour (tarif maximum)
- **Midi et après-midi :** Arrivée possible sur la cour extérieure dès 7h30, période de diner et fin de journée disponible jusqu'à la fermeture du service de garde (17h30) 8,50\$/ jour (tarif maximum)
- **Matin et après-midi (aucun diner) :** Arrivée possible dès l'ouverture du service de garde (6h30), diner et fin de journée disponible jusqu'à la fermeture du service de garde (17h30) 8,50\$/ jour (tarif maximum)

*** Vous pouvez modifier votre réservation en cours d'année pour un maximum de 3 fois durant l'année. Pour toutes modifications à apporter, vous devez communiquer avec la responsable du service de garde et remplir le document de changement de statut.

L'élève sporadique :

Fréquente le service de garde de façon occasionnelle. Chaque fois que l'élève sporadique doit être présent à l'école, le parent doit communiquer l'horaire de son enfant au service de garde dès qu'il a l'information ou au plus tard **avant 14h00 le jour même.** Passé cette heure, il est possible que le message ne soit pas pris et la sécurité de votre enfant est notre priorité. Vous devez informer de la présence de votre enfant en téléphonant au secrétariat au 450-546-2263 # 1 et la secrétaire s'assurera du suivi auprès des personnes concernées.

Les tarifs pour un élève sporadique sont :

- Matin : 4,00\$
- Midi : 4,00\$
- Après-midi : 8,00\$ (pour un maximum de 16,00\$ par jours.)

Si vous téléphonez après 14h00, vous devez absolument parler à une personne physique afin d'être certain que la présence de votre enfant a bien été notée. Un message laissé sur le répondeur risque de ne pas être pris à temps pour la fin des cours et pourrait occasionner des erreurs.



